

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 23

Révision: 18.09.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** NitraX / Reagent A
- **Code du produit:** 251993
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**  
Xylem Analytics Germany GmbH  
WTW  
Dr.-Karl-Slevogt-Straße 1  
82362 Weilheim  
Germany  
Tel. +49 881 183-0
- **Service chargé des renseignements :** E-Mail: Info.WTW@Xylem.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Chemtrec (USA & Canada) 800-424-9300 (INTERNATIONAL) 001 703-527-3887

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
acide sulfurique 86 %
- **Mentions de danger**  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**  
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un médecin.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 23

Révision: 18.09.2018

**Nom du produit: NitraX / Reagent A**

(suite de la page 1)

### · 2.3 Autres dangers

Les brûlures par acide doivent être traitées immédiatement afin d'éviter la formation de blessures difficilement guérissables.

### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Mélanges

· **Description** : solution diluée d'acide sulfurique

#### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7664-93-9 EINECS: 231-639-5 Numéro index: 016-020-00-8 Reg.nr.: 01-2119458838-20-XXXX	acide sulfurique	 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	80-90%
---	------------------	--	--------

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### · 4.1 Description des premiers secours

· **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

#### · après contact avec la peau :

Laver immédiatement au polyéthylène-glycol 400.

Laver immédiatement à l'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables

#### · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).

Envoyer immédiatement chercher un médecin

#### · après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

brûlures

après inhalation:

risque de lésions de muqueuses touchées

toux

dyspnée

en cas d'ingestion:

vomissement

diarrhée

douleurs

symptômes narcotiques

effet fortement corrosif

spasmes

#### · Risques:

risque d'évanouissement

risque de perforation gastrique

risque d'oedème pulmonaire

### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

Observation subséquente de cas de pneumonie et d'oedème pulmonaire

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### · 5.1 Moyens d'extinction

#### · Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Eau

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 23

Révision: 18.09.2018

---

**Nom du produit: NitraX / Reagent A**


---

(suite de la page 2)

### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Oxydes de soufre (SOx)

### · 5.3 Conseils aux pompiers

#### · Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Porter un vêtement de protection totale

#### · Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives  
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### · Conseil pour les non-secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Eviter le contact avec la substance.

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

#### · Conseil pour les secouristes: Équipement de protection : voir section 8

### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Neutraliser avec une solution d'hydroxyde de sodium dilué.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### · Conseils pour une manipulation sans danger :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

#### · Mesures d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### · Stockage

#### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.

#### · Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec des métaux

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec les matières inflammables

#### · Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre les effets de la lumière

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Le produit est hygroscopique

Stocker à sec

#### · Température de stockage recommandée : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

---

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 23

Révision: 18.09.2018

**Nom du produit: NitraX / Reagent A**

(suite de la page 3)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**CAS: 7664-93-9 acide sulfurique**

VME (France)	Valeur momentanée: 3 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 0,05* mg/m <sup>3</sup> *fraction thoracique, (11)
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 0,05 mg/m <sup>3</sup>

- **Informations relatives à la réglementation**

VME (France): ED 984, 07.2012

IOELV (Union Européenne): 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC

- **Indications complémentaires:** IOELV = Indicative Occupational Exposure Limit

- **DNEL**

Dose dérivée sans effet (DNEL)

**CAS: 7664-93-9 acide sulfurique**

Inhalatoire	DNEL	0,1 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/court terme/effets locaux)
		0,05 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/court terme/effet systémique)

- **Procédures recommandées de contrôle:**

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

- **PNEC**

Concentration prédite sans effet (PNEC)

**CAS: 7664-93-9 acide sulfurique**

PNEC	8,8 mg/l (Station d'épuration des eaux usées)
	0,00025 mg/l (Eau de mer)
	0,0025 mg/l (Eau douce)
PNEC	0,002 mg/kg (Sédiment marin)
	0,002 mg/kg (Sédiment d'eau douce)

- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Mesures d'ordre technique:**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir point 7.

- **Équipement de protection individuel :**

- **Protection respiratoire :**

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre combiné B-P2

- **Protection des mains :**

Gants résistant aux acides

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.  
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

- **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,7$  mm

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de rupture: Level 1 (&lt; 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux acides

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 23

Révision: 18.09.2018

Nom du produit: NitraX / Reagent A

(suite de la page 4)

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· <b>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
· <b>Aspect:</b>	
Forme / État physique :	liquide
Couleur :	incolore
· Odeur :	inodore
· Seuil olfactif:	Non applicable.
· valeur du pH à 20°C:	< 1
· Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé
· Point d'éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· Propriétés comburantes:	Pouvoir oxydant
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité à 20°C:	1,8 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non déterminé.
· Taux d'évaporation :	Non déterminé.
· Solubilité(s):	
l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
eau :	> 10 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
  - Corrode les métaux
  - Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène (Danger d'explosion!)
  - En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire
  - En cas de dilution ou de dissolution dans l'eau, il se produit toujours un fort réchauffement
  - Réactions au contact des agents de réduction
  - Réactions aux agents d'oxydation
  - Réactions aux composés halogénés
  - Réactions aux acides et alcalis (lessives alcalines).
  - Réaction aux ammoniac (NH<sub>3</sub>).
  - Réactions aux peroxydes
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 23

Révision: 18.09.2018

Nom du produit: NitraX / Reagent A

(suite de la page 5)

### 10.5 Matières incompatibles:

métaux  
substances combustibles  
solvants organiques

10.6 Produits de décomposition dangereux: Voir chapitre 5

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

#### CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

Oral	LD50	2140 mg/kg (rat) (IUCLID)
	LC 50	510 mg/m <sup>3</sup> /2h (rat) IUCLID

### Effet primaire d'irritation :

#### de la peau :

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Danger de perte de la vue !

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Les indications suivantes concernent au mélange :

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Indications toxicologiques complémentaires :

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

La substance en aérosol est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. L'inhalation d'aérosols peut causer un oedème pulmonaire.

Acide sulfurique: érosion des dents, cancer

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique :

#### CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

EC50	>100 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202) (ECHA)
LC50	16-29 mg/l/96h (Lepomis macrochirus) (Merck)

Toxicité sur les bactéries: sulfate toxique > 2,5 g/l

#### Autres indications :

Toxique chez les poissons:

sulfate > 7 g/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité .

#### Autres indications :

Préparation contenant des composés inorganiques.

Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 23

Révision: 18.09.2018

**Nom du produit: NitraX / Reagent A**

(suite de la page 6)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**  
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).
- **12.6 Autres effets néfastes**  
Effet nocif par modification du pH.  
Même en cas de dilution cette substance peut former des mélanges cautérisants avec l'eau.  
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- **Pollution des eaux :**  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
- **Catalogue européen des déchets**  
16 05 07\* | produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU</b> · <b>ADR, IMDG, IATA</b>	UN1830
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> · <b>ADR</b> · <b>IMDG, IATA</b>	1830 ACIDE SULFURIQUE SULPHURIC ACID
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> · <b>ADR</b>	
	
· <b>Classe</b> · <b>Étiquette</b>	8 (C1) Matières corrosives. 8
· <b>IMDG, IATA</b>	
	
· <b>Class</b> · <b>Label</b>	8 Matières corrosives. 8
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b> · <b>ADR, IMDG, IATA</b>	II
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> · <b>Indice Kemler :</b> · <b>No EMS :</b> · <b>Segregation groups</b> · <b>Stowage Category</b>	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Acids E

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 23

Révision: 18.09.2018

**Nom du produit: NitraX / Reagent A**

(suite de la page 7)

· <b>Stowage Code</b>	SW15 For metal drums, stowage category B.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	
· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	1L
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	E
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	1L
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales :**

- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

- **Acronymes et abréviations:**

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 9)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 23

Révision: 18.09.2018

---

**Nom du produit: NitraX / Reagent A**

---

(suite de la page 8)

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

**. Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

**. \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

— FR —

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2018

Numéro de version 24

Révision: 27.08.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Vario Nitrate Chromotropic
- **Code du produit:** 251993
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**  
Xylem Analytics Germany GmbH  
WTW  
Dr.-Karl-Slevogt-Straße 1  
82362 Weilheim  
Germany  
Tel. +49 881 183-0
- **Service chargé des renseignements :** E-Mail: Info.WTW@Xyleminc.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Chemtrec (USA & Canada) 800-424-9300 (INTERNATIONAL) 001 703-527-3887

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 5808-22-0	4,5-dihydroxynaphtalène-2,7-disulfonate de disodium	2,5-5%
EINECS: 204-972-9	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Veiller à l'apport d'air frais
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min) et consulter un médecin.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2018

Numéro de version 24

Révision: 27.08.2018

**Nom du produit: Vario Nitrate Chromotropic**

(suite de la page 1)

- **après ingestion :**
  - Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
  - Recourir à un traitement médical
  - Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**
  - après inhalation:
    - irritations des muqueuses
    - toux
    - dyspnée
  - en cas d'ingestion:
    - état maladif
    - vomissement
- **Indications destinées au médecin :** Les sulfites sont des produits augmentant la sensibilité naturelle des personnes.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**
  - Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
  - Le produit n'est pas combustible
  - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
  - Peut être dégagé en cas d'incendie :
    - Azote oxydes (NOx)
    - Oxydes de soufre (SOx)
    - NH<sub>3</sub>
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
  - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
  - Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
  - Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
  - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
  - Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **Conseil pour les non-secouristes:**
  - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
  - Veiller à une aération suffisante
- **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
  - Assurer une aération suffisante.
  - Recueillir par moyen mécanique.
  - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
  - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
  - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger :** Eviter la formation de poussière.
- **Mesures d'hygiène :**
  - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2018

Numéro de version 24

Révision: 27.08.2018

**Nom du produit: Vario Nitrate Chromotropic**

(suite de la page 2)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun** : non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage** :  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Protéger contre les effets de la lumière  
Stocker à sec  
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **Température de stockage recommandée** : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

##### **CAS: 14808-60-7 quartz (SiO<sub>2</sub>)**

VME (France)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m <sup>3</sup> pour la fraction alvéolaire
--------------	---

- **Informations relatives à la réglementation VME (France):** ED 984, 07.2012

#### · **DNEL**

##### **CAS: 57-13-6 urée**

Oral	DNEL	42 mg/kg (Consommateur/courterme/effet systémique)
		42 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Dermique	DNEL	580 mg/kg (Travailleurs/courterme/effet systémique)
		580 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		580 mg/kg (Consommateur/courterme/effet systémique)
		580 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	292 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/courterme/effet systémique)
		292 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		125 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur/courterme/effet systémique)
		125 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur/long terme/effet systémique)

#### · **PNEC**

##### **CAS: 57-13-6 urée**

PNEC	0,047 mg/l (Eau douce)
------	------------------------

- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · **Mesures d'ordre technique:**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir point 7.

##### · **Équipement de protection individuel :**

###### · **Protection respiratoire :**

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

###### · **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre P1

###### · **Protection des mains :**

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.  
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

###### · **Matériau des gants**

caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

###### · **Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

###### · **Protection des yeux :**

Lunettes de protection  
en cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2018

Numéro de version 24

Révision: 27.08.2018

**Nom du produit: Vario Nitrate Chromotropic**

(suite de la page 3)

- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· <b>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
· <b>Aspect:</b>	
Forme / État physique :	poudre
Couleur :	brun clair
· <b>Odeur :</b>	faible, caractéristique
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>valeur du pH (15 g/l) à 20°C:</b>	7,2
· <b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Non déterminé
· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	Non déterminé
· <b>Point d'éclair :</b>	Non applicable.
· <b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Ce produit n'est pas inflammable.
· <b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
· <b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives :</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :</b>	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· <b>Propriétés comburantes:</b>	Non
· <b>Pression de vapeur :</b>	Non applicable.
· <b>Densité :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité relative :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur :</b>	Non applicable.
· <b>Taux d'évaporation :</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité(s):</b>	
l'eau :	Partiellement insoluble.
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non applicable.
· <b>Viscosité :</b>	Non applicable.
· <b>Teneur en solvants :</b>	
solvants organiques	0,0 %
Teneur en substances solides :	100,0 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux alcalis puissants et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Ammoniac (NH<sub>3</sub>)  
En cas d'incendie : voir chapitre 5.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2018

Numéro de version 24

Révision: 27.08.2018

Nom du produit: Vario Nitrate Chromotropic

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 57-13-6 urée

Oral	LD50	8471 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	8200 mg/kg (rat)

#### · Effet primaire d'irritation :

· **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :

#### · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

· **Résultats sur l'homme** : CAS 14808-60-7 : Lésion de: poumon

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique :

CAS: 57-13-6 urée

EC50	> 10000 mg/l/24h (Daphnia magna)
	(IUCLID)
LC50	> 6810 mg/l/96h (Leuciscus idus)
	(IUCLID)

##### · Toxicité sur les bactéries:

CAS: 57-13-6 urée

EC5	> 10000 mg/l (Pseudomonas putida) (16 h)
-----	--

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 57-13-6 urée

OECD 302 B	96% / 16d (.) (Zahn-Wellens / EMPA Test)
------------	--

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pow = coefficient de partage octanol/eau

log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

CAS: 57-13-6 urée

log Pow	-1,59 (.) (OECD 107, 25°C)
---------	----------------------------

CAS: 5808-22-0 4,5-dihydroxynaphtalène-2,7-disulfonate de disodium

log Pow	- 4,48 (.) (calculated)
	(anhydrous substance)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

· **12.6 Autres effets néfastes** Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

#### · Pollution des eaux :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2018

Numéro de version 24

Révision: 27.08.2018

**Nom du produit: Vario Nitrate Chromotropic**

(suite de la page 5)

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### · **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

##### · **Catalogue européen des déchets**

16 05 09 | produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

##### · **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### · 14.1 Numéro ONU

· **ADR, IMDG, IATA** néant

#### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR, IMDG, IATA** néant

#### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

#### · 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

#### · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

#### · **Indications complémentaires de transport :**

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### · **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

##### · **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Indications sur les restrictions de travail :** non nécessaire

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.08.2018

Numéro de version 24

Révision: 27.08.2018

---

**Nom du produit: Vario Nitrate Chromotropic**

---

(suite de la page 6)

**· Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

**· Acronymes et abréviations:**

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

**· Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**